

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 5200

présenté par
Mme Fiat

ARTICLE 9

Supprimer les alinéas 1 à 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Le I qui fixe les valeurs d'acquisition et de sortie du point qui permettent la liquidation de la pension. Nous nous opposons à ce grand I qui est basé sur les revenus moyens et non les salaires. Ainsi, il est tributaire de la répartition des richesses (qui est inexistante sous ce gouvernement). Mais aussi, la revalorisation des valeurs n'est pas obligatoire en cas de contre indication de l'opaque Caisse de retraite universelle ou par décret, en cas de non délibération de la CNRU. Nous demandons la suppression de ce I.